

LA DGFIP UNE FUSION TOTALE

L'opération de fusion de la direction générale des Impôts et de la direction générale de la Comptabilité publique est totale. Elle commence par **une fusion des deux administrations centrales** qui se fondent en une seule direction générale avec à sa tête un seul Directeur Général. Cette direction est classiquement organisée avec deux pôles « métiers » (fiscalité, gestion publique) et un pôle transverse (personnel, budget, informatique).

Concrètement, cela signifie que tous les services et secteurs communs d'activités sont regroupés dans des entités uniques, ce qui permet de réduire de 10 % le nombre de bureaux.

La fusion se poursuit sur le terrain. A partir de 2009, dans chaque département, la direction des services fiscaux et la trésorerie générale seront fusionnées progressivement. Concrètement, cela signifie que ces deux corps de hauts fonctionnaires disparaîtront dans le corps unique des responsables départementaux des Finances Publiques, avec évidemment un seul responsable là où il y en avait deux auparavant, cela afin d'unifier le commandement. Concrètement, cela signifie d'autre part, que dans chaque département il n'y aura d'ici 2012 qu'une seule direction départementale des Finances Publiques avec, décalquée sur l'organisation de l'administration centrale, une intégration de toutes les fonctions communes et supports.

La fusion concerne également la gestion des agents. Actuellement, les règles de recrutement, d'affectation, de mutation, de vie au travail, de rémunération, de parcours professionnels pour les cadres, sont différentes. A terme, elles seront harmonisées et les statuts des 130 000 agents unifiés pour contribuer à un vaste espace professionnel.